



Groupe de Concertation Locale secteur Rossberg

Site Natura 2000 : ZSC Vosges du sud

Date et lieu : 16 octobre 2025, 14h à Bitschwiller-lès-Thann

Présents : voir fiche d'émargement ci-jointe

Après un temps collégial à présenter le site Natura 2000, les enjeux relatifs à ce site ainsi que le déroulé du groupe de travail, tous les présents se sont regroupés en 2 groupes. Un groupe portait sur l'enjeu des chaumes et prairies d'altitude et l'autre sur la forêt et l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Le but de ces groupes de travail est de mettre les acteurs concernés par le site Natura 2000 autour de la table, de leur présenter les pressions s'exerçant sur l'enjeu et de faire émerger des pistes d'actions localisées par les acteurs eux-mêmes. Chaque atelier durait 20 minutes, avec une rotation pour que chacun puisse contribuer aux deux thèmes selon le fonctionnement d'un *world café*. Une carte du secteur sur fond IGN et des cartes mentales reprenant les enjeux, pressions et objectifs déjà identifiés étaient mises à disposition de chaque groupe ainsi que des post-it et marqueurs pour permettre à chacun de s'exprimer.

Enfin une restitution collective était prévue.

Dans ce compte-rendu tout ce qui a été exprimé a été retranscrit. Néanmoins, cela pourra être amené à évoluer à la suite d'un travail sur les actions émergées de tous les groupes sectoriels, en regard des missions du Parc, de Natura 2000 et de la faisabilité des actions. La restitution collective a donné les éléments qui suivent.

Chaumes et prairies d'altitude

- Fréquentation**
 - Limites l'érosion des hautes chaumes
 - Limites l'impact négatif des aménagements et de l'exploitation des domaines skiables ou dédiés aux sports de loisirs avec les enjeux de conservation
 - Limites l'impact négatif des aménagements et de l'exploitation des domaines skiables ou dédiés aux sports de loisirs avec les enjeux de conservation
 - Limites l'impact négatif des aménagements et de l'exploitation des domaines skiables ou dédiés aux sports de loisirs avec les enjeux de conservation
- Gestion cynégétique**
 - Réduire les populations d'ongulés jusqu'à des niveaux acceptables pour la production de fourrages dans les prairies et landes
- Occupation du sol / maîtrise foncière**
 - Préserver les terrains agricoles méritant et les surfaces d'épandage en val de
- Usage locaux (surveillance)**
 - Encadrer les cueillettes de baies et plantes sauvages (myrtille, gentiane, amica...) pour limiter leurs impacts, préserver la ressource, concilier les usages
- Dynamique de la végétation non autochtone**
 - Anticiper le développement, voire éliminer les

Notes supplémentaires :

- Sensibilisation à la gestion des déchets**
- Accompagnement des porteurs de projet vers une transition des activités saisonnières**
- Rappel de la réglementation sur la cueillette myrtille** → Bulletin municipal
- Reduction des rep° de gibiers**
- Identification des placettes (EEE)** → Le Arrachage
- Sensibilisation des jeunes publics** → programme pédagogique En lien avec CECT
- Aménagements sur les visiteurs, sentiers balisés**
- Scrubification du bord public sur bases pratiques respectant de la faune sauvage (Bulle 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100)**
- Scrubification du bord public sur bases pratiques respectant de la faune sauvage (Bulle 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100)**
- Scrubification du bord public sur bases pratiques respectant de la faune sauvage (Bulle 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100)**
- Scrubification du bord public sur bases pratiques respectant de la faune sauvage (Bulle 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100)**
- Scrubification du bord public sur bases pratiques respectant de la faune sauvage (Bulle 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100)**
- Scrubification du bord public sur bases pratiques respectant de la faune sauvage (Bulle 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100)**
- Scrubification du bord public sur bases pratiques respectant de la faune sauvage (Bulle 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100)**
- Scrubification du bord public sur bases pratiques respectant de la faune sauvage (Bulle 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100)**
- Scrubification du bord public sur bases pratiques respectant de la faune sauvage (Bulle 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,**

Plus que la fréquentation, ce sont les pratiques de fréquentation, le développement de nouvelles activités autour des remontées mécaniques et la cohabitation entre activités humaines et animaux d'élevage en été ou avec la faune sauvage en hiver qui ont été remontés. Les actions relatives à ces pressions sont les suivantes :

- La complétion des zones de quiétude sur les hautes chaumes
- La limitation des accès aux sentiers pour les cyclistes et les canaliser sur les chemins carrossables
- L'organisation de la fréquentation pour inciter les visiteurs à rester sur les sentiers balisés
- La sensibilisation du grand public aux bonnes pratiques respectueuses de la faune sauvage (par des bulletins communaux ou intercommunaux)
- L'éducation du jeune public (programmes pédagogiques, en lien avec des communautés de communes comme la ComCom Thann Cernay) + la réalisation de la médiation par les animateurs sur des points névralgiques
- L'organisation de partenariats avec les communautés de communes sur la sensibilisation autour des déchets (compétence ComCom)
- L'organisation d'une contrepartie financière pour les restaurateurs/fermiers aubergistes vis-à-vis des déchets
- Le maintien des activités patrimoniales (ski, refuges)
- L'accompagnement des porteurs de projet vers une transition des activités 4 saisons

La pression de gestion cynégétique a été complétée par la problématique des sentiers érodés par la faune sauvage (sanglier). Les actions proposées sont les suivantes :

- La poursuite de la réduction de la population des ongulés et des comptages pour déterminer l'abondance de population
- L'adaptation des plans de chasse (Groupe d'Intérêt Cynégétique N°15)
- Le relai des résultats des ICE localement

La pression de sur-cueillette n'a pas eu d'ajout. L'action proposée est de rappeler la réglementation de la cueillette de myrtille, par exemple via les bulletins municipaux.

Pour la dynamique de la végétation non autochtone, l'identification des placettes d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) et la réalisation de l'arrachage selon les espèces ont été proposées.

Les actions suivantes ont été proposées pour lutter contre la déprise agricole (et la fermeture des milieux) :

- L'amélioration de l'accessibilité des parcelles qui se referment
- La compensation de la non-rentabilité de l'export des ligneux. Avoir au moins une opération blanche => présentation des rénovations pastorales, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et contrats Natura 2000
- Le maintien dans le temps des actions pastorales extensives déjà présentes.

Pour l'enjeu Forêt et équilibre agro-sylvo-cynégétique :

Le manque de moyens humains et de temps disponible pour mener toutes les actions (manque de moyens au sein de l'ONF et d'autres structures) est une problématique nouvelle qui a été rapportée par les participants.

Concernant le déficit de gros bois et très gros bois, l'action proposée est la mise en place des îlots de sénescence.

La gestion cynégétique a créé de nombreux débats. Les actions proposées sont les suivantes :

- L'augmentation des plans de chasse ou la pérennité des niveaux des plans de chasse
- La suite des plans de chasse en 4C
- L'évaluation de l'efficacité des plans de chasse
- Le travail sur les lisières et clairières qui sont des zones de gagnage (dans les forêts privées et publiques)

Le traitement des lisières a aussi été abordé avec une action proposée qui est de favoriser des méthodes permettant l'étagement des lisières pour avoir plus de strates (cela augmenterait la naturalité avec différents âges présents).

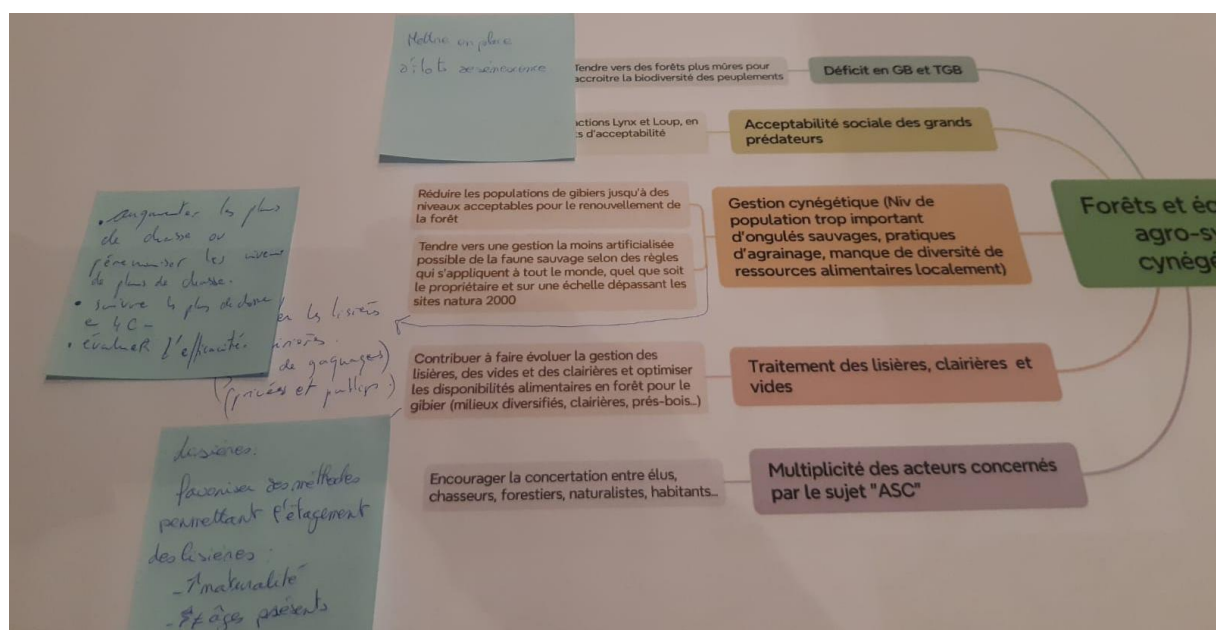
La présence de fossés et de voiries d'eau non entretenus est aussi revenue dans les discussions. Les actions proposées sont les suivantes :

- L'entretien des voiries sylvicoles plus souvent dans les programmes de travaux à faire valider par les communes
- En forêt privée, la prise d'engagements pour l'entretien des chemins
 - o En zone Natura 2000, si les propriétaires forestiers privés veulent pouvoir bénéficier d'un label (CBPS) ils ont l'obligation de signer la charte Natura 2000 => modifier la charte Natura 2000 sur ce point là
- Avant, il y avait des associations syndicales qui faisaient le pont entre le public et les forêts privées. Ces associations se chargeaient de l'entretien. Peut-être rendre obligatoire la cotisation à ces associations pour l'entretien des voiries et chemins

Pour garantir l'absence de toute coupe dans les secteurs en libre évolution, il a été proposé de commencer par identifier les zonages en libre évolution.

Dans les deux ateliers, la question des effets du changement climatique a été questionnée. Si ce sujet sera de nouveau évoqué dans les facteurs clés de réussite, les actions proposées lors des ateliers sont les suivantes :

- Pour l'enjeu des milieux forestiers :
 - o L'observation de l'évolution des forêts à enjeux
 - o L'étude de l'évolution des habitats grâce au LIDAR
 - o L'adaptation des actions de gestion pour une meilleure résilience
 - o La régénération naturelle
 - o Évitement des plantations d'espèces allochtones, pour lesquelles nous ne connaissons par leur comportement, pour privilégier des essences locales
- Pour les prairies, la question a été abordée mais sans rentrer dans des actions concrètes.



Après la restitution, des thématiques plus transversales ont été abordées. Il s'agit des facteurs clés de réussite (voir diaporama) liés à la connaissance et à l'ancrage au territoire. Seule l'évolution des demandes sociétales avec l'augmentation de la demande de nature a été ajoutée à la liste.

La réunion s'est clôturée en remerciant toutes les personnes présentes à cet atelier et en donnant les dates des prochains groupes de travail.

Prochains Groupes de Concertation Locale (GCL) :

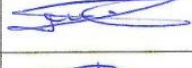
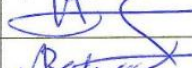
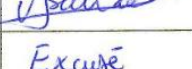
- secteur Neuf-Bois/Col d'Oderen : le 6 novembre à Storckensohn
- secteur Ballon d'Alsace : en janvier 2026 à Oberbruck

LISTE DE PRESENCE

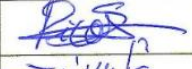
Réunion : Réunion groupe de concertation locale - Rossberg

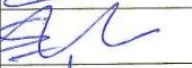
Date : 16 octobre 2025

Lieu : Bitschwiller les Thann

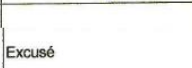
STRUCTURE	NOM	PRENOM	ADRESSE MAIL	SIGNATURE
Région Grand Est	ACKERMANN	Manon		
Ski Club Vosgien Thann (Refuge du Thanner Hubel)	Ardizio	Jean		
Communauté de Communes de Thann-Cernay	ARNOLD	Julie		
mairie OBERBRUCK	BEHRA	JACQUES		
PNRBV	BERTRAND	Alice		
Commune de Bitschwiller-les-Thann	FERRARI	Pascal		Excuse
Auberge Thannerhubel	Gully	Bastien		
COMMUNE DE SICKERT	HIRTH	BERTRAND		Excuse
CCVSA	Inhofer	Estelle		
PNRBV	JUNG	Karine		✓
Maison de la Terre	Ketterer	Hugo		

PNRBV	PICOU	Sophie
SCEA RIMELEN	RIMELEN	Jean Claude
CEN Alsace	RUDLER	Daniel
ONF	Sneck	Emmanuelle
ONF	STRAUCH	Nathalie
ONF	ZIEGLER	Thierry
CCVDS	PEREZ	Mathieu
Ski Club Vosgien Thann (Refuge du Thanner Hubel)	ARDIZIO	Denique
Maison de la Terre	K	
Fédération Chasseurs 68 / GIC 15	PISTRE	Robin
	BEAUD	Philippe
Commune de Masevaux-Niederbruck	BELTZUNG	Maxime
Commune de Wegscheid	BERLINGER	Jean-Marie
Office de Tourisme de Thann-Cernay	COLONNA	Cathy
DDT68	GUILLAUME	Christophe
Club vosgien thann	Scherlen	Christian
CEN Alsace	THIEBAULT	Louis







Excusé
Excusé
Excusé
Excusée
Excusé

Excusé
Excusé